PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2011

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 21 septembre 2011 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 21 septembre 2011 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH, MM. Bernard MARTIN, Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Adjoints au Maire ; M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Carine SCHUTZ et Claudine ZIPPER, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Didier ROECKEL, Conseillers Municipaux.

MM. Stéphane WEISHARD et Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués, M. Maurice RIESTER et Mme Brigitte KEMPF Conseillers Municipaux sont absents et excusés.

MM. Serge MATHIS, Dominique WAEGELL et Mme Pierrette LACOMBE, Conseillers Municipaux sont absents.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; M. Philippe VOLK a donné procuration à Mme Mireille BIMBOES, Adjoint au Maire ; Mme Brigitte KEMPF a donné procuration à Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale ; M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal.

Membres en exercice : **22** Présents : **15** Absents et excusés : **4** Procurations : **4**
Absents : **3**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Didier ROECKEL, secrétaire de séance

Mme Véronique KALT, Directrice Générale des Services, assure le secrétariat administratif.

Entrée de M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal.

40.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2011

Observation formulée par Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale concernant les vœux de la séance du 20 juillet 2011: Marche de Saint Jacques s'arrête à Bergheim et non à Sainte-Hippolyte.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal préalablement à la séance intégralement diffusé est approuvé à l'unanimité des membres présents

Entrée de Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale.

40.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 19 juillet 2011, portant organisation d'une consultation relative à mise en place de peinture pour marquage de route rond-point Fautenbach et route d'Ebersheim.

- Décision municipale en date du 21 juillet 2011, portant attribution de la conclusion de la ligne de trésorerie de 152.450,- € auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, 34 rue du Wacken, 67913 STRASBOURG CEDEX 9.
  soit une durée de 12 (douze) mois à compter du 1er septembre 2011, aux conditions suivantes :
  - Au taux : T4M + marge de 1,10 point de marge.
  - Fonctionnement : Autorisation de crédit en compte.
  - Disponibilité et remboursement des fonds : Au gré de la collectivité dès signature du contrat, le versement des fonds et les remboursements s'opèreront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions en vigueur.
  - Commission – frais : Commission d'engagement de 0,10 % du montant autorisé, soit 152,45 € payables à la signature du contrat.
  - Intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

- Décision municipale en date du 22 juillet 2011, autorisant la conclusion avec la Société BERGER-LEVRAULT (MAGNUS), rue Pierre et Marie Curie, B.P. 88250, 31682 LABEGE CEDEX d'une convention d'assistance et maintenance dite « pack e.magnus évolution » pour un montant total de 3.912,- HT.

- Décision municipale en date du 16 août 2011, portant autorisation à défendre les intérêts de la Commune dans les actions intentées contre elle concernant le dossier DJ Matériaux/SCI DSJC.

- Décision municipale en date du 24 août 2011, portant attribution de la mise en place de peinture pour marquage de route pour le rond-point Fautenbach et la rouge d'Ebersheim à la société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON pour un montant de 997,46 € TTC.

- Décision municipale en date du 2 septembre 2011 portant organisation d'une consultation pour la réalisation travaux d'arpentage – (Zones 1 et 2 de l'EHPAD et acquisition d'une bande de terrain route d'Ebersheim) de régularisation cadastrale (Rond-point direction Dambach-la-Ville ainsi que la rue du Riesling à partir de ce rond-point jusqu'à la rue du Muscat) piquetage (pour projet de piste cyclable à partir du rond-point direction Dambach-la-Ville jusqu'au terrain de sport).

- Décision municipale en date du 6 septembre 2011 portant organisation d'une consultation relative à la fourniture de balconnières.

- Décision municipale en date du 13 septembre 2011 portant organisation d'une consultation relative à la fourniture de petit matériel électrique.

- Décision municipale en date du 16 septembre 2011 portant attribution du contrat périodique de vérification sur un fourneau gaz sur four à la salle polyvalente à la société CUISINES PRO, 12A rue des Cerisiers, 67117 FURDENHEIM pour un montant de 365,- HT par intervention en raison d'une visite par an.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, sollicitant des précisions quant à la prise en charge du marquage au sol route d'Ebersheim, le Maire indique que l'opération est à la charge de la Commune, la voie bien que classée RD étant située en agglomération.
M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, rappelle que la signalisation de police relève du pouvoir de Police du Maire.

En accord avec le Conseil Municipal, le Maire donne la parole à Mme Delphine SCHMIDT, Directrice de la Résidence de l'Alumnat en poste depuis le 1er juillet dernier. Mme SCHMIDT, après une brève présentation de son parcours professionnel antérieur (contrôleur et inspecteur des maisons de retraite auprès du service des établissements du Conseil Général du Bas-Rhin) fait un bilan de la situation des résidents actuellement accueillis à la maison de retraite : 34 résidents permanents traditionnels ainsi que 12 résidents permanents en unité protégée – reste à ouvrir l'accueil de jour ce qui se fera certainement fin d'année.
Elle indique que petit à petit, l'organisation générale se met en place, puis propose de répondre aux questions de l'assemblée.
Au Maire, lui demandant comment elle a trouvé la maison à son arrivée, elle indique déstabilisée et désorganisée malgré le très beau bâtiment.
Petit à petit toutefois, des éléments ou procédures ou actes qui auraient dû être en place avant l'ouverture tels que le règlement intérieur, protocole ARTT ou régime indemnitaire sont élaborés puis soumis aux instances paritaires puis au CCAS.
La procédure de préparation du budget 2012 est la prochaine étape à enclencher.
M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, fait état d'une certaine cacophonie agaçante perceptible dans la Commune certainement liée à un manque de communication. Il y aurait donc lieu de clarifier ces « informations » par exemple par une opération portes ouvertes, ceci afin de modifier l'image de la résidence actuellement perceptible.
Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, indique ne pas avoir entendu ces propos négatifs et demande des précisions ou faits ce à quoi M. Philippe SIMLER rapporte les éléments liés aux rythmes de travail, des tâches non effectuées (toilettes…). Il y a donc lieu d'arrêter cette propagation dès que la Directrice sera prête pour ouvrir une communication.
M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, quitte la salle.
Mme SCHMIDT indique que la période estivale qui vient de se terminer a effectivement été difficile de par des congés du personnel, démissions mais aujourd'hui l'équipe est stable.
M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, revient en séance.
M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, entre en séance
A M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaitant que soit utilisée la désignation « Résidence de l'Alumnat » plutôt qu'EHPAD, la Directrice indique adhérer totalement à cette proposition, le terme d'EHPAD étant plus technique.

Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale, indique que depuis l'arrivée de la nouvelle directrice, une solidarité et une écoute sont perceptibles. Ce qui n'était pas le cas avec Mme MEYER.
Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, indique avoir proposé à la Résidence de s'associer au journal communal en y réservant par exemple une page. Elle rappelle également ses interrogations ainsi que celles de ses collègues concernant le bilan financier issu des conditions d'ouverture difficiles. Elle indique que la Commune a supporté l'investissement et qu'en cas de difficultés par le CCAS, le Conseil Municipal sera également amené à répondre financièrement.
Mme SCHMIDT soulève qu'outre l'accueil de jour, l'ensemble des résidents sont aujourd'hui présents.
L'ouverture de l'unité protégée fin août après une période de stabilisation de l'organisation générale a nécessité un délai d'absorption de la nouvelle organisation. Il est ainsi impossible en l'état d'ouvrir l'accueil de jour.
La mise en route de l'accueil de jour nécessitera un peu plus de temps afin que des conditions convenables d'ouverture puissent être réunies.
Mme SCHMIDT remercie le Conseil Municipal pour son accueil et lance un appel aux éventuels bénévoles disponibles pour accompagner ou assurer des animations.
M. le Maire remercie Mme SCHMIDT qui quitte la salle.

40.3 <u>ADMINISTRATION GENERALE</u>

Parc d'activités du Giessen
Déneigement – Constitution d'un groupement de commande relatif au service hivernal

<u>Rapporteur</u> : M. André BOESCH, Maire

Afin d'assurer le service hivernal des voies du parc d'activités du Giessen, la Communauté de Communes de Sélestat doit recourir à un prestataire extérieur.

La Commune de Scherwiller devant assurer le même service pour la rue des Vosges, attenante au parc intercommunal, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat et la Commune de Scherwiller.

Le rôle de coordonnateur sera confié à la Communauté de Communes de Sélestat, mandatée pour gérer la procédure d'attribution du marché et l'exécuter pour le compte des membres du groupement.
La Commune de Scherwiller remboursera à la Communauté de Communes de Sélestat la part du service de compétence communale assuré sur la rue des Vosges au prorata du linéaire de voirie.

Le coordonnateur sera chargé de signer le marché, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Le marché sera à bons de commandes et sera passé sous la forme adaptée pour une durée de 1 an reconductible 2 fois, soit 3 ans au maximum. Le marché définit un montant minimum annuel estimé à 4 000,-€ HT et un montant maximum annuel estimé à 41 000,-€ HT

Les frais de procédures seront partagés pour moitié entre les deux collectivités.

Il est demandé au Conseil :

- **De se prononcer** sur ces dispositions ;
- **D'approuver** le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat et la Commune de Scherwiller ;

- **De désigner** la Communauté de Communes de Sélestat comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toute pièce afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** sur ces dispositions ;
- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat et la Commune de Scherwiller ;
- **DESIGNE** la Communauté de Communes de Sélestat comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40.4 EHPAD
Lot 12 – Entreprise JUNG – Chauffage
Levée des pénalités de retard

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

VU le marché de travaux conclu avec l'entreprise JUNG en date du 15/11/2008 ;

VU le projet de décompte général établi par le maître d'œuvre ;

VU le courrier de réclamation de l'entreprise JUNG envoyé suite à la réception du décompte général et constituant mémoire en réclamation en date du 15/06/2011 ;

VU l'analyse du mémoire par la maîtrise d'œuvre établie en date du 28/06/2011, proposant de lever les pénalités ;

- **Décide** de lever les pénalités de retard appliquées à l'entreprise JUNG d'un montant de 3.600 € aux motifs que :
    - le retard de l'entreprise n'a pas eu d'impact sur le déroulement général du chantier ;
    - l'entreprise a réalisé des travaux supplémentaires à son marché sans plus-value.

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, souhaitant connaitre le nombre des entreprises encore concernées par d'éventuelles levées de pénalités de retard, le Maire indique qu'aucun autre dossier ne sera plus présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de lever les pénalités de retard appliquées à l'entreprise JUNG d'un montant de 3.600 € aux motifs que :

- le retard de l'entreprise n'a pas eu d'impact sur le déroulement général du chantier ;
- l'entreprise a réalisé des travaux supplémentaires à son marché sans plus-value.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40.5 FINANCES
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Rapporteurs : M. André BOESCH, Maire
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint

Il est rappelé à l'assemblée que la Commune prélevait, jusqu'à l'année 2010, une taxe sur les fournitures d'électricité, au taux de 4 %. Cette taxe était assise :

- Sur 80 % du montant des factures (consommations, mais également abonnement et location des compteurs), pour une puissance souscrite inférieure à 36 kVA (essentiellement les ménages),
- Sur 30 % du montant des factures, pour une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA (essentiellement les PME-PMI).

Il est précise que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1er janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Ces dispositions ont été codifiées aux articles L.2333-2 à 5 et L.3333-2 à 3-3 du CGCT. De plus, des dispositions réglementaires figureront aux articles R. 2333-5 et 6, ainsi qu'aux articles R. 3333-1 à 1-5 du même code.

L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommée par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Le nouveau tarif de référence est fixé par la loi à :

- 0,75 euro par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 0,25 euro par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Le coefficient multiplicateur à appliquer à ces tarifs de référence par la Commune doit être compris entre 0 et 8, ce qui aboutit à une taxe communale pouvant être établie :

- Entre 0 euro et 6 euros par mégawattheure pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- Entre 0 euro et 2 euros par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Pour assurer la transition entre les deux dispositifs, aucune délibération n'a été nécessaire : le taux, en valeur décimale, constaté au 31 décembre 2010 a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence respectivement 0,75 et 0,25 euro par MWh).

Pour l'année 2012, le Conseil Municipal peut se prononcer, avant le 1er octobre 2011, afin de confirmer ou de modifier le coefficient multiplicateur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De fixer** à 8, pour 2012, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par Mwh, selon la nature de l'utilisateur) ;

M. Marc HEIMBURGER rappelle que la nouvelle taxe est basée sur la consommation réelle d'électricité.
Par ailleurs, la Commune s'acquittera de la taxe communale et départementale pour ce qui concerne l'éclairage public.
Le volume actuel des recettes relatives à la taxe communale sur l'électricité est d'environ 25.000,- € pour un taux de 4 %.
L'objectif aujourd'hui est de ne pas réduire le volume des recettes et de s'aligner sur les Communes de même taille voisines (Châtenois, Muttersholtz…) ayant fixé le coefficient à 8 afin d'harmoniser les niveaux.
A Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, s'interrogeant sur les motifs de l'évolution de cette taxe, M. Marc HEIMBURGER rappelle que l'idée générale est la stabilisation et la réduction de la consommation donc la taxation de la consommation et non de la part location du compteur. Il est précisé selon les informations récoltées que pour une maison d'habitation traditionnelle d'un particulier, l'impact du coefficient sur la facture est d'environ 2,- €.
Il est cependant regrettable qu'aucun élément d'estimation n'a pu être communiqué par les services d'EDF concernant le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 8, pour 2012, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par Mwh, selon la nature de l'utilisateur).

ADOPTE A L'UNANIMITE

40.6 RAPPORTS ANNUELS 2010

A. SIVU des Communes forestières de Sélestat et environs

Rapporteur : M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L 5211-35 du Code général des collectivités territoriales, M. SPIELMANN, Président du SIVU des Communes forestières de Sélestat et environ a transmis à la Commune un rapport des d'activités de l'année 2010 du dit Syndicat.

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal.

Concernant l'année 2011, M. Pierre BURGER indique que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, un projet de fusion avait été soumis au Comité directeur du SIVU. La fusion consistait à regrouper le SIVU des Communes forestières de Sélestat et environs et le SIVU forestier du Centre Alsace – proposition rejetée.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

B. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public – Exercice 2010

<u>Rapporteur</u> : M. André BOESCH, Maire

La loi Barnier du 2 février 1995 suivie de ses décrets d'application a instauré l'obligation d'établir un rapport annuel sur la qualité et le coût de revient des services publics d'eau potable et d'assainissement destiné à l'information des usagers.

Ce rapport doit permettre aux usagers d'avoir une vision d'ensemble du service qui leur est rendu et il aborde notamment les points suivants :

- le mode d'exploitation,
- le fonctionnement du réseau et des ouvrages,
- les travaux et équipements entrepris,
- les perspectives d'évolution,
- les indicateurs chiffrés d'ordre technique (volumes, charges, rendements, abonnés, …) et d'ordre financier.

1. Eau potable

Il est demandé au Conseil d'en prendre acte.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, relève la faible minéralité de l'eau distribuée.
M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, soulève la problématique de la dépendance d'une seule source, celle d'Ebersheim. M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique que tous les périmètres subissent les mêmes contraintes et difficultés situation ayant amène à l'interconnexion des réseaux.
M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, indique qu'il y a lieu de ne pas oublier le puits de Scherwiller qui représente toujours une solution de secours puisque la pollution au tri et tétrachloroéthylène est éliminable par un procédé d'oxygénation. Le pompage est par ailleurs régulièrement vérifié et entretenu.
M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, précise qu'une dépollution peut durer des décennies. Aussi, M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, communique les informations transmises lors de la dernière réunion du Comité Géographique du SDEA concernant le puits de Scherwiller, information relative à l'arrêt des investigations pour lesquelles 390.000 € ont déjà été engagés, ceci tout en maintenant la poursuite des analyses donc de la surveillance.

2. Assainissement

Le Conseil Municipal prend acte des deux rapports.

C. Elimination des déchets

<u>Rapporteur</u> : M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal

La Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce service est confié au SMICTOM d'Alsace Centrale auquel la Communauté de Communes de Sélestat adhère.

Le rapport annuel préparé par le SMICTOM pour l'exercice 2010 fournit des informations relatives au service d'élimination des déchets :

- informations générales sur le SMICTOM d'Alsace Centrale,
- indicateurs techniques sur la collecte et le traitement,
- indicateurs financiers sur les coûts et les recettes du service,
- les projets, …

M. Claude BRUNSCHWILLER, indique suite à la présentation du rapport, la nécessité de réduire le volume des déchets verts recueillis par le SMICTOM et il annonce la création prochaine d'une recyclerie en collaboration avec Emmaüs.
M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite ne pas retrouver dans les vignes les déchets tels quels ceux couramment déposés lors d'opérations de collectes de vêtements.
M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, demande un effort d'accompagnement de la population qui a un volume de déchets à évacuer ponctuellement.
M. Claude BRUNSCHWILLER indique que le projet de traitement et suppression des odeurs nécessite un investissement d'environ 3,7 millions d'euros – opération programmée début 2012.
Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, propose l'acquisition d'un broyeur et sa mise à disposition par quartier, sur demande,… M. Claude BRUNSCHWILLER rappelle que ce système existe déjà, notamment à Sundhouse.
M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, revient au débat lancé la veille en Communauté des Communes relatif au recouvrement des impayés. Il relève le volume des mises en non-valeurs sans que le motif de non perception soit clairement indentifiable. Cette situation particulièrement gênante mérite un approfondissement afin qu'en terme plus de communication des éléments et informations tangibles, objectifs et vérifiables puisse être transmis aux redevables, ceci pour éviter tout dérapage en tentation par un tout un chacun.
Le Maire indique que les volumes mis en non-valeur concernent des faillites ou départ de locations. Pour cette dernière catégorie depuis le 1/01/2011, le propriétaire étant le redevable, à charge pour lui de répercuter vers ses locataires. Le volume des impayés devrait donc diminuer en 2011.
M. Claude BRUNSCHWILLER informe également le Conseil Municipal qu'il y a 15 jours, 82 refus de bacs jaunes ont été enregistrés à Scherwiller et la veille du Conseil Municipal, environ 65. Une reprise des contrôles est programmée. Ces chiffres sont le reflet d'un certain laxisme ayant suivi une période brutalement répressive.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

40.7 COMMUNICATIONS

M. André BOESCH, Maire

- Accessibilité des bâtiments communaux : il est rappelé l'obligation de rendre accessible les bâtiments avant 2015 – Un groupe de travail constitué par des volontaires aura à prendre connaissance des éléments du diagnostic réalisé et prioriser les interventions.
Il est également indiqué que lors de la séance budgétaire, 20.000,- € ont été inscrits au budget primitif 2011. La même démarche sera reconduite de 2012 à 2014.
Intégreront ce groupe de travail : Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH et MM. Bernard MARTIN, François WACH, Philippe SCHEIBLING, Adjoints au Maire.
Sera diffusé dans la semaine un calendrier des prochaines commissions dont la commission « éducation » fixée après la rencontre avec les directeurs des écoles au mardi 11 octobre à 19h.
A M. Philippe SCHEIBLING souhaitant connaître la date de la prochaine réunion du groupe de travail « salle des sports », il est indiqué qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage est à mettre en place.

M. Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire :

- Bilan de la grève et du service minimum de ce jour : une vingtaine d'enfants a été accueillie par deux agents mobilisés à l'école maternelle.
Est rappelé que deux enseignants étaient en grève à l'école maternelle et que l'école de Kientzville était fermée.

- Est relevé le courrier envoyé par le Maire à M. le Président de la Communauté des Communes de Sélestat afin de relancer le dossier du périscolaire de Scherwiller.
Le Maire indique avoir eu connaissance des velléités des Communes de Mussig et Baldenheim et que ce courrier n'était qu'un simple rappel. Lors d'une dernière entrevue des Maires des plans d'implantations de périscolaires ont d'ailleurs été présentés.
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, indique que pour la Commission « enfance – jeunesse » de la Communauté des Communes de Sélestat, le projet reste à planifier et la demande de respect du calendrier initial est à intégrer.
Le Maire rappelle que l'acquisition du foyer Saint-Charles par la Communauté des Communes de Sélestat a bousculé les projets élaborés au début du mandat. M. Marc HEIMBURGER précise que la planification a également permis une réflexion et un lien entre fiscalité et programmation.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

- Route d'Ebersheim :
Les travaux sont achevés, reste à effectuer le marquage au sol.
La régie communale est intervenue pour rétablir les accotements et les plantations seraient effectuées au printemps.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire :

- Taxe d'aménagement :
Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, sera à étudier le niveau de détermination de la nouvelle taxe amenée à suppléer entre autre la taxe locale d'équipement dont la philosophie était la participation par les pétitionnaires des demandes d'urbanismes aux équipements nécessaires à leur accueil dans la collectivité.
Une réflexion sera également à mener par la Commission urbanisme en lien avec le projet de PLU concernant le versement par sous densité vu la taxation de zone.
Un objectif est à clairement mettre en avant de l'équilibre des recettes avant et après l'ensemble des réformes.

- Le contrat de territoire est en phase de finalisation pour ce qui concerne la Commune.

- EHPAD : courant octobre, sera également soumis au Conseil Municipal, le projet de mise à disposition de la Résidence de l'Alumnat au CCAS.
Il est rappelé qu'entre mai et octobre, un bail avait été validé, opération en attente d'éléments financiers complémentaires liés à la mise en place de conventions de financement, solde des marchés de travaux, fournitures de mobilier…
Concernant le financement par les fonds FEDER dans le cadre du Programme Compétitivité Régionale Alsace 2007-2013 un avenant à la convention de financement d'origine a été sollicité auprès de la Région, avenant prolongeant la fin d'éligibilité des dépenses jusqu'au 30 août 2011.
Le projet d'avenant trouve un accueil favorable par l'assemblée qui à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention.
Concernant le projet de mise à disposition de l'EHPAD, un bilan général de l'établissement est en cours de réalisation. Il est rappelé l'avance de fonds de 400.000,- € consentie au CCAS et remboursable sur 2012 et 2013. Egalement le solde des aides du Conseil Général, CNSA,… sont attendus pour fin 2011 après établissement puis prise en compte des décomptes généraux par les Services instructeurs (environ 700.000,- € sont aujourd'hui encore attendus).

- Prêts « toxiques » : la Commune n'a pas souscrit de tels emprunts. Il y a lieu toutefois de ne pas faire d'amalgame entre prêt à taux variable et prêt toxique. Concernant l'EHPAD par prêt PLS a permis le conventionnement de l'établissement ainsi que la souscription d'un prêt dit PLS indexé sur le livre A.

Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- A assisté à l'inauguration du magasin « ETIKette » à Sélestat (vente de vêtements usagés et recustomisés). Le magasin fait partie d'un projet Emmaüs concernant un chantier d'insertion auquel participe financièrement la Commune, chantier ayant permis la création de 22 emplois.

François WACH, Adjoint au Maire :

- Forêt : le lot de bois sur pied a été vendu par l'ONF au prix de retrait.
- A participé à la journée d'information « O pesticides dans les cimetières » organisée par Mme GUIONIE, de la mission de protection des Eaux Souterraines – secteur Piémont Sud –
- Cimetière : est rappelée la procédure relative aux renouvellements des concessions et reprise des sépultures en état d'abandon engagée depuis 2010. Sur 211 sépultures concernées, une centaine de régularisation sont intervenues et une quarantaine relèvent de la procédure de reprise.
En réponse aux interrogations de M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal, il est précisé que la durée de la procédure est d'environ trois – quatre ans avec établissement de procès-verbaux et suivi périodique de l'évolution de la situation sur place.

Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué :

- Fleurissement : le Conseil Municipal adresse ses remerciements aux agents de l'équipe technique pour la qualité du fleurissement actuellement encore visible.
- Office du Tourisme : les préparatifs du sentier gourmand de Noël se poursuivent. Divers ateliers sont programmés et des bénévoles sont sollicités pour la confection de décors.
- Azur FM participera à la réunion « calendrier des manifestations » qui est prévue le 29 novembre prochain à 19h.
Diverses communications seront rappelées aux associations locales concernant les services proposés par la radio.
- Dorf'Briaf : un article relatif aux excellents résultats du tennis seront insérés dans le prochain numéro.
- Lors de la prochaine Commission Communication, sera présent M. BOURCELIER afin de présenter les dernières évolutions de la charte graphique et arrêter définitivement les propositions.

40.8 VŒUX

- **Mme Pierrette LACOMBE**, Conseillère Municipal relève la chance de Mme Carine SCHUTZ concernant l'opération de création du jardin médiéval mais relève qu'un ancien pressoir, don d'un particulier de la Commune, est en attente de montage depuis quelques années. Elle se déclare volontaire pour participer à une remise en état et propose également la plantation de quelques plants de vignes et la création d'un « clos de l'Alumnat ». MM. Bernard MARTIN et Philippe SIMLER rappellent l'espace nécessaire pour implanter le pressoir, son intégration dans divers projets et la nécessaire vigilance à avoir quand à des risques d'accès par des jeunes de déchets…

- **M. Olivier SENGLER**, Conseiller Municipal, rappelle la sortie en forêt prévue dimanche le 02 octobre – les 17 participants et M. et Mme MOUGEOT déclarés sont invités à se rendre à la Huhnelmuhle à 9h.

- **M. Pierre BURGER**, Conseiller Municipal, signale concernant le réseau 67, des vitesses excessives au niveau de l'intersection rue des Merles – rue des Loriots.

Le Maire, avant de clore la séance, informe le Conseil Municipal de l'effraction constatée à la salle polyvalente durant le week-end. Une seule porte a été facturée, celle de la cuisine. Se pose donc le problème des accès à la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le secrétaire de séance M. Didier ROECKEL	Le Maire André BOESCH